



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 10 septembre 2019 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 11 Pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers absents : 3 Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le 10 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Jean-Pierre MICARD, Emmanuel RAT, Jean-Pierre ROUAH.

Absents excusés : Mme Nathalie BEUROIS, Mme Brigitte JACQUET, M. Louis POILLOUX.

Pouvoirs de : Mme Brigitte JACQUET donne procuration à Mme Patricia GUICHON, M. Louis POILLOUX donne procuration à Mme Marie-Claude DAUVERGNE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LAMY

Le compte-rendu de la séance du conseil 18 juin 2019 n'appelle ni observation ni modification particulière.

1- ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1- ECLA : projet de conventions relatives à la voirie.
- 2- Tarifs 2020 des locations de salles et des concessions au cimetière.

2- CONVENTION ACTES AVEC LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE :

Le décret en Conseil d'Etat n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- de choisir la société Berger-Levrault comme fournisseur d'accès habilité par le ministère de l'intérieur,
- d'autoriser le maire à renseigner et signer la convention.

3- CHANGEMENT DES PNEUS DU TRACTEUR :

Le Maire présente les devis des 3 entreprises sollicitées pour le changement des pneus :

	1^{er} prix	Kleber
Euromaster	2 214 € TTC	2 976.60 € TTC
CRA Sas	2 298 € TTC	3 198.00 € TTC
Société jurassienne de pneumatiques	1 920 € TTC	2 767.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de choisir l'offre à 1 920 € TTC de la société jurassienne de pneumatiques.

Arrivée de M. Jean-Paul BUCHAILLAT à 20h45

4- DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE PAR ORANGE :

Monsieur le Maire propose que s'il s'avère impossible d'utiliser les structures, propriétés d'ENEDIS, pour le déploiement de la fibre optique, l'opérateur ORANGE, soit autorisé à implanter de nouveaux poteaux supports. L'opérateur présentera le projet d'implantation des poteaux au conseil municipal pour validation avant l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le principe d'implantation de poteaux supports lorsqu'ils seront nécessaires par ORANGE.

Arrivée de Monsieur Emmanuel RAT à 21 h 05.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A L'ÉCOLE DE MESSIA-SUR-SORNE :

Trois dossiers complets de demande de subvention ont été reçus en mairie, une de l'association communale de chasse agréée de Messia, une demande de l'amicale bouliste de Messia et une de l'école de Messia.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser 300 € à l'ACCA de Messia, de

donner une participation exceptionnelle à l'amicale bouliste pour leur qualification en championnat de France à hauteur de 400 € et de participer aux projets de l'école à hauteur de 2 600 €.

6- MISE AUX NORMES DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE:

La mise aux normes de l'installation électrique de la cloche de l'église est urgente. A ce jour, un seul devis a été réceptionné, celui de l'entreprise Prêtre & Fils pour un montant TTC de 2 599.20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de valider ce devis.

7- MAISON MÉDICALE : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MÉDECIN

Madame Morgane BLIN, docteur en médecine générale, a sollicité la commune de Messia-sur-Sorne pour l'aider à son installation dans la maison médicale sise Route de Chilly. Elle souhaite pour cela une aide financière sur ses premiers loyers dus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'exonérer ce nouveau cabinet de la SCM de la maison médicale de Messia-sur-Sorne, de 4 mois de loyers pour favoriser l'installation du nouveau médecin.

8- SÉCURISATION D'ACCES AUX ABRIBUS DE LA RD 1083 :

A la suite des travaux réalisés sur l'ovale-point, il apparaît nécessaire de sécuriser les accès aux abribus situés sur la route départementale 1083. Monsieur le Maire propose de contacter des bureaux d'études afin d'évaluer ce projet. Des devis et des demandes de subventions seront également sollicités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'accepter ce projet.

9- ECLA : PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITÉ

Madame Aline BILLOTTE, présente un compte-rendu des réunions relatives au pacte fiscal et financier de solidarité organisées par ECLA depuis le mois de juin 2019. Les membres du conseil municipal débattent de ce sujet.

10- INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS EN COURS :

Le maire fait part à l'assemblée des courriers de notification des subventions sollicitées.

Pour les travaux réalisés sur la route départementale 158, le ministère de la transition écologique et solidaire a retenu notre dossier et prévoit une aide de 35 591 €, à cet effet, une convention avec la DREAL sera prochainement signée par le Maire. Le Département du Jura, au titre des amendes de police participe à hauteur de 10 500 €. Concernant les travaux d'agrandissement et de restructuration de la cantine scolaire, l'Etat participe, au titre de la DETR, à hauteur de 35 % des travaux soit, 43 692.02 €.

11- PROJET DE CONVENTIONS RELATIVES A LA VOIRIE :

- Convention de mise en place d'un service commun entre ECLA et sept communes membres : Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre de travaux d'aménagement de voirie :

Monsieur le Maire présente le projet de convention constituant le service commun, appelé bureau d'études ECLA et fixant les modalités de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à 2 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 8 voix CONTRE de ne pas adhérer à ce service commun.

- Convention de groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie avec ECLA et les communes adhérentes :

Monsieur le Maire présente le projet de convention de groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie avec ECLA et les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commande et AUTORISE le Maire à signer la convention avec ECLA.

12- TARIFS COMMUNAUX 2020

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur le besoin ou non de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes et des concessions au cimetière. **Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2020, à savoir :**

Salle des Fêtes et cuisine :

- habitants de MESSIA-SUR-SORNE	250 €
- usagers extérieurs à la commune	480 €
- au titre d'activités commerciales	610 €
- au titre de soirée culturelle	250 €
Caution, à déposer au moment de la réservation	500 €

Hall de la Salle des Fêtes avec cuisine : 115 €

Obsèques à MESSIA-SUR-SORNE : gratuit	
Caution, à déposer au moment de la réservation	100 €

Salle d'Activités :

- habitants de MESSIA-SUR-SORNE	110 €
---------------------------------	-------

- usagers extérieurs à la commune **175 €**
Caution, à déposer au moment de la réservation **150 €**

En cas d'annulation de location dans un délai inférieur à trois mois, la caution restera acquise à la Commune.

Cimetière : les tarifs sont maintenus, à savoir :

Concession de terrain pour 30 ans : 110 €
Concession de terrain pour 50 ans : 165 €
Concession au columbarium pour 15 ans : 165 €

13- RAPPORTS ANNUELS

Le maire présente les rapports annuels 2018 du SIDEC et du SICTOM et signale que ceux-ci sont consultables en mairie.

14- QUESTIONS DIVERSES

-Madame Patricia GUICHON transmet le mécontentement de plusieurs parents concernant les transports scolaires.
Monsieur Emmanuel RAT fait également part de difficultés rencontrées.

-L'association du Souvenir Français transmet ses remerciements à la commune pour son renouvellement d'adhésion.

La séance est levée à 23h05.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Nicolas LAMY

François GUITON